



DOSSIER INSCRIPTION

COURS DE CAPOEIRA SOM DO GUNGA

Pour la reprise des cours en septembre, remettre :

- La fiche d'inscription et de traitement des données personnelles remplie et signée
- La fiche médicale remplie et signée
- La fiche d'autorisation de droit à l'image **remplie et signée**.
- Le règlement intérieur et financier **daté et signé**.
- Le bulletin d'adhésion à l'association Capoeira Som do Gunga rempli et signé
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la capoeira daté de moins de deux mois à la date de reprise des cours (à fournir pour ceux qui ne l'ont pas donné dans les 3 ans précédents)
- Le règlement intégral de l'adhésion et des cours (échelonné ou non).

Renseignements et inscription auprès des référents de chaque cours ou
sur notre site internet : www.capoeira-sdg.org

FICHE D'ADHÉSION 2024/ 2025

Association soumise à la loi du 01 Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Age : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

Si vous avez déjà été adhérent :

APELIDO (Nom de Capoeira) : _____

Graduation (Couleur de la corde) : _____

L'adhésion est obligatoire pour avoir accès à nos activités. Adhérer n'est pas un simple droit d'entrée. Il marque aussi votre engagement dans l'association et votre participation

au développement du projet. C'est partager avec nous l'importance des valeurs de paix, respect, tolérance, partage qui tendent à faire une place à chacun pour mieux vivre ENSEMBLE.

Votre carte d'adhésion est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024. Elle comprend une assurance qui vous couvre individuellement et ne vous sera remboursée en aucun cas.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Capoeira Som Do Gunga. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser mon adhésion ainsi que le règlement correspondant aux cours suivis cette année.

Fait à _____, le _____

Signature

COURS 2024/2025

Cocher les cases qui correspondent à votre situation.

	Forfaits	Montants des Forfaits
	Je m'inscris au forfait « cours illimités + adhésion gérée par l'association CAPOEIRA SOM DO GUNGA	
	Je m'inscris au cours spécial femme	
	Je suis déjà inscrit dans une structure partenaire et je m'inscris en plus aux cours CAPOEIRA SOM DO GUNGA +adhésion	
	Je m'inscris au cours d'acrobaties en plus	
	TOTAL (€)	

Paiement par :

- Chèque(s) (Nombre de chèques : _____)
- Espèce(s)

PARTIE RÉSERVÉE A L'ASSOCIATION

- Le dossier est complet (justificatifs + règlement).

Validation par le référent du cours :

Nom et Prénom du référent :

Date :

Signature du référent :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'association à réaliser et/ou à diffuser des photos ou des vidéos sur lesquelles je peux apparaître (ces images serviront à alimenter le site internet « www.capoeira-sdg.org », la page facebook association Som do Gunga ou encore confectionner des publicités pour les cours, les démonstrations et le batizado annuel.)

Merci de compléter et signer le coupon suivant :

Je soussigné(e),autorise ou n'autorise pas ⁽¹⁾ la prise d'image me concernant dans le cadre de la capoeira.

Fait à _____ , le _____ Signature

1 *rayer la mention inutile*

TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES

En vous inscrivant, vous acceptez que l'association mémorise et traite informatiquement vos données personnelles collectées dans ce formulaire pour son usage exclusif et conformément à la déclaration de confidentialité de l'association.

En l'occurrence, vous autorisez l'association à communiquer avec vous afin de vous informer des dernières actualités de notre association, de ses activités, via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Les « informations personnelles » sont des informations qui vous identifient en tant que personne ou qui concernent une personne identifiable. Nous collectons les informations suivantes, par le biais du bulletin d'inscription: prénom et nom, date de naissance, courriel, téléphone, adresse, éventuellement des données médicales que vous jugez utiles de nous communiquer, les vaccinations.

Les informations médicales ne seront communiquées uniquement aux personnels médicaux ou de secours en cas d'urgence ou d'accident.

Les fichiers adhérents ou membres sont gérés par le logiciel Open office, assurant la sécurité et la sauvegarde de données. Ce logiciel permet de suivre le nombre d'adhérents, d'avoir une comptabilité à jour (à travers le paiement des cotisations). Il permet aussi de contacter les adhérents, pour la convocation à une Assemblée générale, ou pour transmettre des informations dans la gestion courante de l'association.

Ces fichiers sont absolument nécessaires à l'association, et nul ne saurait en être adhérent sans en faire partie. Les données sont conservées sous réserve des délais de conservation demandés par la Caf ou l'administration fiscale pour contrôles, soit 3 ans à compter du départ du membre de l'association. En cas d'opposition au traitement de ces données, et si ces clauses vous semblent abusives, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en adressant un courrier électronique à l'association :

capoeirasomdogunga@gmail.com

Fait à _____ , le _____ Signature

FICHE MÉDICALE

EN CAS D'URGENCE, INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ COMMUNIQUER :

En complétant cette fiche, vous acceptez que l'association mémorise et traite informatiquement vos données médicales collectées dans ce formulaire pour l'usage exclusif du personnel de l'association, des personnes secouristes et/ou médicales devant intervenir en cas d'urgence et conformément à la déclaration de confidentialité de l'association.

Les «informations médicales» sont des informations que vous jugez utiles de nous communiquer. Ces données sont conservées pendant 6 mois à compter du départ du membre de l'association.

En cas d'opposition au traitement de ces données, et si ces clauses vous semblent abusives, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en adressant un courrier électronique à l'association : capoeirasomdogunga@gmail.com

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Allergies ou traitement spécifique :

Recommandations utiles / Traitement médical / Difficultés que vous souhaitez communiquer :

Je soussigné(e) autorise les représentants de l'association Som Do Gunga à faire pratiquer mon transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquées, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Fait à _____ , le _____

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Nous souhaitons favoriser l'épanouissement physique et psychologique des jeunes à partir de 3 ans et des moins jeunes sans limite d'âge grâce à cet art et les moyens adaptés et utiles à ce but (sorties, entraînement improvisé, stages, démonstrations, forums...).

L'association Capoeira Som Do Gunga est un lieu ouvert au public et en s'inscrivant à l'association ou en fréquentant les lieux ou les cours, chacun s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

Article I - INSCRIPTION ET COTISATION

Le dossier d'inscription doit être rendu complet avec **paiement intégral** (échelonné ou pas) avant de pouvoir commencer les cours.

Les chèques seront libellés à l'ordre de « Capoeira Som Do Gunga ». En cas d'échelonnement, les chèques doivent être donnés avec des dates de dépôt au dos.

Un chèque non honoré entraînera l'interruption de l'entraînement de l'élève jusqu'à régularisation.

Un reçu de paiement pourra être délivré sur demande.

En cas d'inscription en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata du reste de l'année + coût complet de l'adhésion.

La cotisation ne sera pas remboursée en cas d'interruption des cours à l'initiative de l'élève et en cas de perte du statut de membre. La qualité de membre se perd, entre-autre, en cas de faute grave comme l'entorse aux règles de vie et de non-respect d'autrui, conformément à la philosophie du professeur. La notification de radiation sera signifiée par écrit.

J'ai connaissance qu'aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale ou mutation géographique (sur justificatif). Dans ce cas, toutefois, une somme forfaitaire de 30€ et l'adhésion ne vous seront pas restituées. Tout trimestre d'activité engagé est dû.

Le tarif des cotisations est revu chaque année par le bureau et/ou le CA et il est joint à la fiche d'inscription.

Article II - LOCAUX ET MATERIEL

Les locaux et matériel sont mis à disposition de l'association, l'intervenant doit en faire respecter le bon usage. En cas de détérioration du matériel, des locaux, du mobilier et matériel de l'association (instruments ...), celle-ci se donne le droit de rechercher l'auteur des dégâts et les réparations ou le remplacement seront à sa charge.

Article III - TENUE OBLIGATOIRE

La tenue de pratique est obligatoire et non comprise dans la cotisation annuelle des cours.

Pour toute commande de tenue s'adresser à Criativa au 07 66 33 41 63 ou à son référent de cours.

Article IV - BATIZADO ET STAGES

Un batizado de capoeira (non obligatoire) est prévu au cours de l'année.

Le batizado de capoeira est une grande fête publique qui symbolise ancestralement parlant, la première fois où le nouvel élève va jouer de la capoeira au son du berimbau (instrument maître d'une roda de capoeira).

Cette fête rassemble tous les élèves de l'association et accueille des capoeiristes de tout horizon, permettant ainsi un échange culturel avec d'autres capoeiristes comme des professeurs ou maîtres brésiliens.

C'est symboliquement l'entrée du nouvel élève dans son école de capoeira où il reçoit son apelido (surnom) de capoeiriste. Celui-ci joue alors avec un capoeiriste gradé (instructeur, professeur ou maître) qui prend soin de le guider dans le développement de son jeu de capoeira, sans exiger de lui de performance, et lui remet par la suite sa première corde.

C'est aussi le changement de graduation, symbolisée par la couleur de la corde, pour les autres élèves. Les modalités d'organisation (tarifs, lieux, horaires) vous seront communiquées ultérieurement.

Des stages pourront être organisés pendant l'année.

Ces événements sont payants et non obligatoires mais vivement conseillés pour l'évolution de l'élève.

Article V - DEVOIRS DE L'INTERVENANT

En cas d'annulation d'une séance par l'intervenant, celle-ci sera remplacée.

L'intervenant veille particulièrement à :

- S'assurer que les participants sont adhérents de l'association (l'adhésion entraînant une couverture par l'assurance)
- S'assurer que le participant mineur ne quitte pas prématurément le cours sans autorisation parentale
- S'assurer à la fin des cours que le lieu soit en ordre et sécurisé (portes et fenêtres fermées et lumières éteintes et salle rangée)
- Être le relais auprès des adhérents pour l'informer des différents événements de la vie associative : stages, batizado, réunions, projets....

Article VI - DEVOIRS DE L'ADHÉRENT

Toutes les activités de l'association doivent se pratiquer dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect. Tout comportement contraire à l'éthique et aux valeurs de l'association pourra être sanctionnable.

Si les rappels à l'ordre des responsables sont sans effet, les sanctions suivantes pourront être prises :

- Avertissement par lettre aux parents pour les mineurs
- Exclusion d'un adhérent perturbateur sans remboursement
- En cas de faute collective ou complicité tacite, la fréquentation des cours pourra ne plus être autorisée de manière temporaire voire définitive

Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) avant les cours et après les cours de capoeira. Lorsque les enfants sont présents à un cours qui ne correspond pas à leur créneau de cours, ils sont également sous la responsabilité de leur(s) parent(s). L'association décline donc toutes responsabilités dans ces cas de figure.

Article VII - SITUATION EXCEPTIONNELLE

En cas de crise sanitaire et de fermeture des gymnases, l'association mettra en place des cours en visio. AUCUN remboursement des cotisations ne pourra être possible.

Fait à _____, le _____

Signature